

 <p>AGGLO Étampois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 23 Juin 2025</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Michel ROULAND</i></p>	<p>CA-DEL-2025 063</p>
--	---	-----------------------------------

**Avenant n°3 au contrat de partenariat (PPP) avec la SI LOUETTE
pour la liaison routière RN 20 / RD 191**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 juin, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Morigny-Champigny, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Mathieu HILLAIRE, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (51).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Xavier GUIOMAR, Sana AABIBOU, Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Paola LEROY, Kadiatou LY, Maxime MARCELIN, Claude MASURE, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Maïram SY, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Séverine RAMÉ (13).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Denis YANNOU (par procuration à Yvon BOUKAYA), Geneviève MENNELET (par procuration à Yvon CHANDELLIER), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Gilbert DALLERAC (par procuration à Isabelle PYBOT), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Guy CROSNIER (par procuration à Jean PERTHUIS), Jean-Pierre DUBOIS (par procuration à Guy DESMURS), Angéline DARDENNE (par procuration à Dominique LEROUX), Grégory COURTAS (par procuration à Eric MEYER), Annie LEPAGE (par procuration à Christelle DELOISON) (11).

Secrétaire de séance : Monsieur Michaël MÉRIGOT.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Michel ROULAND,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1414-1 et suivants relatifs aux contrats de partenariat,

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la délibération n° CA-DEL-2016-055 du 14 juin 2016 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud Essonne (CAESE) a approuvé le principe de recours à un contrat de partenariat pour la réalisation d'une liaison routière d'environ 2 kilomètres sur le territoire de la commune d'Étampes, entre l'avenue de la Sablière et le giratoire de la RD 191, et a autorisé le Président à signer le contrat de partenariat,

VU le contrat de partenariat signé le 4 août 2016 entre la CAESE et la société Infrastructure Louette, relatif à la conception, la construction, la maintenance et l'exploitation d'une liaison routière structurante sur la commune d'Étampes,

VU l'avenant n°1 signé le 9 octobre 2017, ayant notamment pour objet la reconnaissance d'une nouvelle Cause Légitime impactant les délais, ainsi que la réalisation de prestations de conception-construction supplémentaires à la demande de la CAESE,

VU l'avenant n°2 signé en 2018, relatif aux modalités de prise en charge des prescriptions environnementales, à la constitution du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, et à la répartition des recettes annexes,

CONSIDERANT que depuis la mise en service des ouvrages, des déformations localisées ont été constatées sur deux points spécifiques de la voirie, donnant lieu à des échanges techniques entre les Parties et à une estimation des coûts de reprise par le Titulaire,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser, par un avenant n°3, les conditions d'intervention du Titulaire pour la remise en état des sections déformées, les modalités de partage des coûts de reprise de voirie, ainsi que l'affectation exceptionnelle d'une partie du budget d'Entretien-Maintenance de l'année 2027 à cette opération,

CONSIDERANT que l'avenant n°3 n'a ni pour effet de modifier les obligations contractuelles fondamentales des Parties, ni de constituer une novation du contrat initial, mais vise exclusivement à encadrer l'intervention corrective sur les points de voirie concernés,

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 au contrat de partenariat avec la société Infrastructure Louette.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ PAR 59 VOIX POUR (Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Jean-Louis CHANDELLIER, Jérôme DESNOUE, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Elizabeth DELAGE, Mostefa GHENAÏM, Marie-Claude GIRARDEAU, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Dramane KEÏTA, Joël NOLLEAU, Nathalie PABOUDJIAN, Françoise PYBOT, Virginie TARTARIN, Yvon BOUKAYA, Georges BONTEMPS (suppléant de Daniel CIRET), Alain PERDIGEON, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Bernard DIONNET, Valérie MAUGARD, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Evelyne HERON (suppléante de Carole MISSAULT), Fabien BIDAULT, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Yves VILLATE, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS, Denis YANNOU (par procuration à Yvon BOUKAYA), Geneviève MENNELET (par procuration à Yvon CHANDELLIER), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Gilbert DALLERAC (par procuration à Isabelle PYBOT), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Michel JOSSO), Emmanuelle ROYERE (par procuration à Virginie TARTARIN), Guy CROSNIER (par procuration à Jean PERTHUIS), Jean-Pierre DUBOIS (par procuration à Guy DESMURS), Angéline DARDENNE (par procuration à Dominique LEROUX), Grégory COURTAS (par procuration à Eric MEYER), Annie LEPAGE (par procuration à Christelle DELOISON) (58)), **3 CONTRE** (Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Mathieu HILLAIRE),

VALIDE l'avenant N°3 afin de permettre la reprise des désordres constatés sur la voirie de la liaison routière, et son annexe N°1.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire,

DIT que les crédits sont disponibles au budget général CAESE.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Le Président de l'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...